



DECISION N° 2023-392

**Aqueduc des Arcades - Réalisation des études
d'évaluation et de diagnostic - Mission de Maîtrise
d'Œuvre**

Direction Grands Projets Bâtiments
Division Patrimoine Historique

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

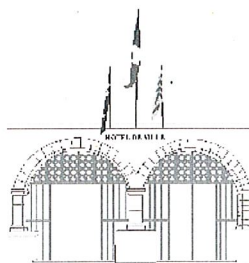
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

L'Aqueduc du canal royal est un ouvrage hydraulique construit de 1368 à 1378. Alimenté par les eaux de la Têt puisées aux alentours de Vinça, il permettait l'irrigation des cultures et le fonctionnement de moulins mais aussi l'alimentation en eau d'une partie de Perpignan et notamment du palais des rois de Majorque qu'il rejoignait par le biais d'un pont-aqueduc disparu avec les remparts de la ville au début du XX^{ème} siècle. Cet ouvrage permet le franchissement de la dépression entre le Serrat d'en Vaquer et le Puig Joan, il permet également le passage d'une ligne S.N.C.F. et du chemin des Arcades. Long de 300 m, large de 4 m et haut de 13 m, il est composé de 21 arches construites en « cayrous ».

La partie de restauration sera défini à l'issue du diagnostic.

Les objectifs de l'étude sont de :

- Déterminer la faisabilité du projet en identifiant les ouvrages et leurs constitutions, afin d'établir un diagnostic technique d'intervention ;
- Identifier la problématique patrimoniale et les enjeux des travaux de restauration ;



- Déterminer avec la Maîtrise d'Ouvrage, les besoins techniques ainsi que les coûts et la répartition des travaux par lots.

Ces études sont réalisées sur un bâtiment classé au titre des Monuments Historiques. Le mandataire devra obligatoirement avoir les compétences requises dans le décret 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la Maîtrise d'Œuvre sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques, notamment présenter les capacités techniques suivantes :

- Architecte en Chef des Monuments Historiques ou Architecte du Patrimoine titulaire d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture « mention architecture et patrimoine » ou tout autre diplôme reconnu de niveau équivalent, conformément au décret 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la Maîtrise d'Œuvre sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques (art. 4) ;
- Justificatifs d'activité professionnelle régulière de Maîtrise d'Œuvre pendant les 10 ans précédant la candidature dans le domaine de la restauration du bâti ancien conformément au décret 2009-749 du 22 juin 2009. Pour chaque certificat précité, l'organisme acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent.

Le 23 janvier 2023, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié sur le site de la Ville de Perpignan fixant la date limite de remise des candidatures au 20 février 2023 à 17 h dernier délai.

Cinq offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les offres étant conformes administrativement, il a été procédé à leur analyse.

Critères de jugement des offres :

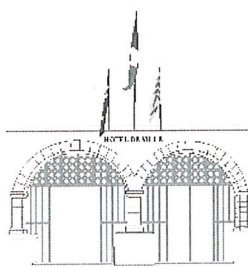
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondérations
1- Prix des prestations – Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	60 %
2- Valeur technique de l'offre – Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	40 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par **Monsieur Pascal PARMANTIER**, Architecte du Patrimoine, 245, rue de l'Oradou, 63000 CLERMONT-FERRAND, mandataire, et de son cotraitant la **S.A.S. CIDECO**, Bureau d'Études Structure spécialisé en diagnostic de l'existant, Campus des Cézeaux, 2, avenue Blaise Pascal, T.S.A. 60206, C.S. 60206, 63178 AUBIERE Cedex, pour un montant de 19 250 € H.T.



ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme A.W.S. en date du 08 mars 2023.

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme A.W.S. en date du 14 mars 2023, que son offre a été retenue.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

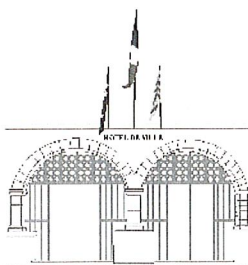
Fait à Perpignan, le **11 AVR. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230411-17174-AU-J-J**

Accusé reçu le : **11 AVR. 2023**

Affiché le : **11 AVR. 2023**

M. François DÜSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Direction Grands Projets Bâtiments

DIVISION PATRIMOINE HISTORIQUE

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
APRES NEGOCIATION

Opération	Maitrise d'œuvre pour la réalisation des études d'évaluation et de diagnostic de l'aqueduc des Arcades	
ESTIMATION € HT	18 000,00	travaux € HT

Critères de sélection	Prix	coefficient :	60%
	Valeur technique de l'offre	calcul : (offre/moyenne des offres)x0,6	coefficient :
		calcul :	1-(note/10)x0,4

1) Prix

Entreprises	Montant des Offres		Note (offre/moyenne des offres)x0,6
	Ouverture plis (Acte engagement) € HT	Après vérification Après négociation € HT	
PRIBETICH Claude (30900 Nimes)	15 300,00	14 000,00	0,270
WEETS Olivier (92210 Saint Cloud)	19 772,50	19 772,50	0,381
Pascal PARMANTIER (63000 Clermont)	19 950,00	19 250,00	0,371
LETELLIER Architecture (31000 Toulouse)	19 765,00	18 895,00	0,364
METAMORPHOSE (01800 Perouges)	93 755,00	83 780,00	1,614
<i>Moyenne des Offres</i>	<i>33 708,50</i>	<i>31 139,50</i>	

Entreprises	Organisation et moyens mis en place pour aborder la mission Noté sur 7,5 points	Prise en compte de la valeur patrimoniale de l'édifice et perception des objectifs du Maître d'ouvrage Noté sur 2,5 points	Note 1- (note/10)x 0,4
PRIBETICH Claude (30900 Nîmes)	Equipe : 2 architectes du patrimoine. Equipe sans économiste, propose éventuellement le recours à un BET selon le besoin. Bonne compréhension de la mission, mode opératoire sommaire avec délai global sans détail par phase. Précise que des investigations complémentaires devront être réalisées sans détail particulier. 5,00	La valeur patrimoniale de l'édifice a été prise en compte de manière très satisfaisante. Bonne analyse des problématiques et de l'état de l'ouvrage. La perception des objectifs du Maître d'ouvrage est bonne, l'équipe proposée est un peu moins étoffée que celle des autres candidats, sans compétence spécifiques liées à l'ingénierie structurelle. 2,00	0,120
WEETS Olivier (92210 Saint Cloud)	Equipe : 2 architectes du patrimoine, 1 économiste, 1 BET spécialisé dans l'expertise des bâtiments existants qui a déjà réalisé la première étude préalable. Bonne compréhension de la mission et présentation détaillée de la méthode, mode opératoire sommaire sans délai d'intervention précis. 5,50	La valeur patrimoniale de l'édifice a été prise en compte de manière très satisfaisante. Bonne analyse des problématiques et de l'état de l'ouvrage. La perception des objectifs du Maître d'ouvrage est bonne, une partie de l'équipe proposée a déjà travaillé sur cet ouvrage par le passé et en a une très bonne connaissance. 2,50	0,080
Pascal PARMANTIER (63000 Clermont Ferrand)	Equipe : 1 architecte du patrimoine, 1 ingénieur structure spécialisé en diagnostic et restauration MH. Intervention d'un technicien pour investigations complémentaires (hors offre de base). Organisation très détaillée, précise et argumentée, avec prescriptions techniques et architecturales de traitement et de renforcement. Mode opératoire très détaillé avec délai et personnel affecté à chaque intervention. Propose une liste exhaustive d'interventions complémentaires à réaliser. 7,50	La valeur patrimoniale de l'édifice a été prise en compte de manière très satisfaisante. Bonne analyse des problématiques et de l'état de l'ouvrage. La perception des objectifs du Maître d'ouvrage est très bonne, l'équipe proposée est étoffée avec de multiples compétences, notamment en ingénierie de diagnostic. 2,50	0,000
LETELLIER Architecture (31000 Toulouse)	Effectifs : 1 architecte du patrimoine, 1 architecte DPLG, 2 architectes DE, 1 économiste. L'équipe présente des interventions sur de très nombreux ouvrages d'art similaires. Organisation très détaillée, précise et argumentée, mode opératoire sommaire sans délai d'intervention ni personnel affecté. 6,00	La valeur patrimoniale de l'édifice a été prise en compte de manière très satisfaisante. Bonne analyse des problématiques et de l'état de l'ouvrage. La perception des objectifs du Maître d'ouvrage est très bonne, l'équipe proposée est habituée à travailler sur ce type d'ouvrage. 2,50	0,060
METAMORPHOSE (01800 Perouges)	Equipe : 2 architectes du patrimoine, 2 ingénieurs spécialisés dans les matériaux de construction, 1 économiste. Bonne compréhension de la mission, mode opératoire précis et détaillé avec personnel affecté et délai d'intervention précis. 6,50	La valeur patrimoniale de l'édifice a été prise en compte de manière très satisfaisante. Bonne analyse des problématiques et de l'état de l'ouvrage. La perception des objectifs du Maître d'ouvrage est très bonne, l'équipe proposée est étoffée avec de multiples compétences, notamment en ingénierie de diagnostic. 2,50	0,040

3) Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique de l'offre	Classement	
PRIBETICH Claude (30900 Nîmes)	0.270	1	0.120	5	2
WEETS Olivier (92210 Saint Cloud)	0.381	4	0.080	4	4
Pascal PARMANTIER (63000 Clermont)	0.371	3	0.000	1	1
LETELLIER Architecture (31000 Toulouse)	0.364	2	0.060	3	3
METAMORPHOSE (01800 Perouges)	1.614	5	0.040	2	5

Argumentaire :

Les 5 offres qui ont été remises sont conformes aux exigences liées au caractère particulier de l'ouvrage d'art classé monument historique.

Suite à l'analyse des notes méthodologiques, après négociation et en application des critères de jugement des offres, un classement a été réalisé et l'offre de Pascal Parmantier est la mieux disante.

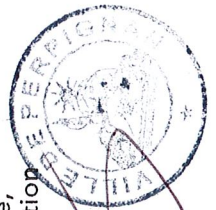
Proposition :

Il est donc proposé de retenir l'offre de Pascal Parmantier pour un montant négocié de 19 250,00 € HT,

Etabli le : | 03/03/2023

PERPIGNAN, LE 11 AVR. 2023

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint



L'Ingénieur en Chef
M. RAMONET



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jacques PALACIN

François DUSSAUBAT

